

Zeitschrift: Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 51 (2004)

Heft: 7

Rubrik: Edito romand

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Edito romand

Protection de la population: c'est parti...

Janvier 2005 marquera le premier anniversaire de la mise en vigueur de la Loi fédérale sur la Protection de la population et de celle de la Protection civile. Il ne s'agit pas, ici, de tirer un quelconque bilan. Il est bien trop tôt pour cela.

Pourtant, les principaux écueils de la mise en place concrète du concept ne tiennent pas dans les lois et autres règlements d'application cantonaux. Même si cela a demandé, et représente encore, un énorme travail législatif, avec les concessions inévitables dans une démocratie. Et puis, tout à fait entre nous, c'est le prix à payer pour une «liberté» cantonale retrouvée. Non, les difficultés se situent dans la capacité, pour les uns et les autres, de passer au-delà des querelles de chapelles, voire des habitudes, pour entamer une authentique collaboration. Il en va de l'efficacité du concept.

En effet, cela devient une affaire «d'hommes». De citoyenneté même. Et dans ce domaine, lois et règlements, si bien ficelés soient-ils, ne suffiront pas pour que la «sécurité par la coopération» devienne une réalité. Aujourd'hui, tous les partenaires sont confrontés aux mêmes difficultés: le manque de moyen(s) – *il appartient d'ailleurs à chacun de mettre dans le mot «moyen» ce qui lui convient.* Alors une question taraude notre esprit: à l'heure du bilan, par exemple dans cinq ans, que restera-t-il des partenaires, du fond de l'idée qui consistait à mettre en pratique *l'union fait la force*? C'est pourquoi nous avons utilisé tout à l'heure le mot de «citoyenneté». A lui seul, ce mot contient et résume l'esprit d'un fédéralisme responsable.

Noël sonne déjà à la porte. Alors, à titre personnel, je ne peux que souhaiter que vos «bottes» soient pleines d'amitié et de fraternité. Bonne année à toutes et à tous! Une dernière citation pour accompagner la route de 2005: «Autant l'union fait la force, autant la discorde expose à une prompté défaite.»

(Extrait des Fables d'Esopé)

RM
René Mathey

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION VALAISANNE DE L'USPC

Le temps de l'attente...

C'est Collombey-Muraz qui a reçu la bonne trentaine de délégués de la section valaisanne pour son assemblée annuelle. C'était l'occasion de faire le point sur l'avancement de la réforme dans le Vieux-Pays. Pour sa partie culturelle, l'assemblée statutaire a été précédée d'une intéressante visite de la raffinerie Tamoil suivie par plus de vingt participants.

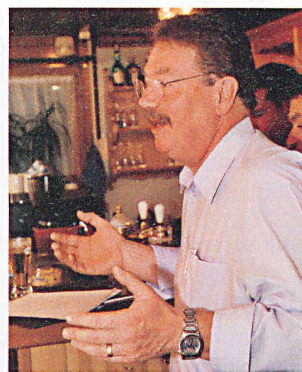
RENÉ MATHEY

Daniel Delaloye, président de la Commission du feu et protection civile et Daniel Pittet, commandant de l'OPC du Haut-Lac ont, tour à tour, présenté leurs salutations. Pour Daniel Delaloye, un petit rappel de l'histoire s'impose, ne serait-ce que pour bien comprendre la culture et le dynamisme de cette région du Chablais valaisan fort peu connue. D'autant qu'avec l'ouverture de l'A9, on ne fait que la traverser... dont acte. Si Collombey-Muraz abrite 6200 habitants, la commune politique de ce district de Monthey est constituée par cinq villages: Collombey (2690 hab.), Muraz (2246 hab.), Collombey-le-Grand (389 hab.), lieu où se situe la raffinerie, les Neyres (300 hab.) et Illarsaz (575 hab.).

Ainsi que le rappelle l'histoire (disponible sur le site Internet de la commune): «En descendant le cours du Rhône, après le défilé de St-Maurice, la plaine s'étire largement pour former sur sa rive gauche le Chablais valaisan comportant le district de Monthey. Collombey-Muraz est l'une des neuf communes formant ce district. La naissance de la commune remonte à l'aube des temps. Sa configuration géographique et politique en tant que commune autonome date du partage de la châtellenie de Monthey en 1787, soit un peu plus de 200 ans. La commune, formée des villages de Collombey, Muraz, Collombey-le-Grand, Illarsaz et les Neyres, s'étend sur 3080 hectares, dont 1350 sont cultivables, 1300 représentant la forêt. Par sa superficie de plaine, elle est l'une des plus importantes du Valais. Son passé préhistorique fait état de la présence de blocs erratiques tels que la Pierre à Dzo (300 m³), la Pierre à Muguet (1000 m³) et le Bloc Studer (500 m³). Des vestiges très anciens font penser que le site archéologique de Châble-Croix, remontant entre 6880 et 6330 avant Jésus-Christ, est le plus ancien du Valais. Avec l'implantation de la première raffinerie de pétrole en Suisse en 1960, un essor industriel conséquent a été enregistré.»

Autre fait intéressant, que beaucoup ignorent: Dans le passé, un important trafic de marchandises passait par la Porte du Scex. Au Moyen Age, le Rhône n'était pas endigué et le transport par le Simplon était difficile, ce qui avait pour conséquence de faire monter le prix des marchandises. Gaspard-Jodok Stockalper, un Valaisan de génie, qui avait obtenu le monopole du sel en Valais pour une période 30 ans à partir de 1648, fit

Daniel Pittet, commandant de l'OPC Haut-Lac.



PHOTOS: RM-INFO, CHEXBRES

construire le canal. Après avoir convaincu la Diète d'ouvrir un canal navigable de Vouvry à Collombey, ce qui allait lui permettre d'abaisser d'un tiers le prix du sel, Gaspard-Jodok Stockalper, le 17 juin 1651, a chargé le Banneret Jean Devantéry, de Monthey, de commencer le travail. Ouvert le 10 juin 1659, le canal qui devait aller jusqu'à Port-Valais s'arrêta juste après Vouvry, les inondations du Rhône étant trop fréquentes et rendant l'entreprise difficile. Les travaux avaient coûté 17 000 francs, outre l'achat des terrains et le matériel nécessaire à la construction. Le 22 avril 1879, le canal Stockalper fut achevé jusqu'au lac. S'étendant sur une longueur d'environ 15 km, le canal fut non seulement un ouvrage important précédant de deux siècles l'assainissement de la plaine, mais également un élément de progrès.

L'OPC du Haut-Lac

C'est Daniel Pittet qui s'est chargé de présenter son organisation. D'abord, cet OPC regroupe les communes de Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et St-Gingolph. Ce qui représente un bassin de population de 15 000 habitants.

Pour répondre à ses différentes missions, la protection civile dispose actuellement de 500 personnes astreintes, dont 154 sont actives. Comme on le sait, les dangers sont multiples, puisqu'ils vont de ceux liés à la raffinerie toute proche, aux inondations (périodiques) de la plaine du Rhône en passant par ceux représentés par les glissements de terrain et autres avalanches des régions de montagne toutes proches. Mais pour Daniel Pittet, si le concept de protection de la population est bien connu, ce sont ces incidences précises sur son organisation qui sont encore dans le flou. Si une commission travaille à